

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 16 octobre 2024	N° 2024/03/01

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 3 octobre 2024, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Madame Florence Bougault (représentante de Monsieur Daniel Delestre), Monsieur Maxime Ghesquière, Madame Zeineb Lounici, Monsieur Fabrice Moretti.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Claude Feugas ayant donné procuration à Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Zeineb Lounici, Madame Anne-Eugénie Gaspar ayant donné procuration Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à sa suppléante Madame Florence Bougault.

Était absent :

Monsieur Laurent Guillemin.

LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 16 octobre 2024	N° 2024/03/01

Débat d'Orientations Budgétaires

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce débat s'inscrit dans le cadre de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés intervienne dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget de l'exercice à venir.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, adossé au rapport joint en annexe, est un préalable au vote des budgets 2025 de l'eau potable, des eaux industrielles ainsi que du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du débat sur les orientations budgétaires, tel que présenté dans le rapport en pièce jointe, pour l'exercice 2025.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, La Présidente,
PUBLIÉ LE :	 Madame Sylvie Cassou-Schotte